

# ENQUETE PUBLIQUE

## Zonage d'assainissement communal

### Occey

### Le Val d'Esnoms

*Complément d'information apporté par M. Charlie RENAUD, du bureau d'études SOLEST Environnement, en date du 15/10/2019, concernant le 11<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau*

---

Le 11<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau ne prévoit pas de subventions pour la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif. Néanmoins, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Haute-Marne, l'Etat via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et le Conseil départemental de Haute-Marne peuvent potentiellement apporter entre 40 et 60 % d'aides. La participation de l'agence de l'eau conditionne toutefois l'attribution des aides des autres partenaires, la collectivité n'est donc pas certaine de pouvoir les obtenir.

En ce qui concerne l'assainissement collectif, l'agence de l'eau, le GIP Haute-Marne, la DETR et le Conseil départemental de Haute-Marne peuvent potentiellement apporter jusqu'à 80 % d'aides.

Il est important de souligner que les incertitudes sur les subventions sont importantes sur les communes rurales de petite taille. Les dossiers sont traités au cas par cas.

Par ailleurs, les contraintes pour l'assainissement collectif et non collectif ont été estimées sans enquêtes précises chez les particuliers. Elles ont été estimées selon les formulaires déclaratifs des particuliers, qui ont représenté leur installation d'assainissement sur un plan, et nos observations de terrain des particuliers depuis la rue. Les pourcentages de contraintes faibles/moyennes/importantes pourraient donc être assez différents en faisant des enquêtes précises chez les particuliers par un bureau d'études.